



Rapporteur : M. MARTIN

Commission n°4

41 - Finances, Moyens des services

Fonctionnement de l'Assemblée - Désignations de conseiller.ères départementaux.ales au sein de commissions ou organismes

Le jeudi 29 septembre 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1414-3, L. 3121-15 et L. 3121-23 ;

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 1434-2 et L. 1434-10 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-4 à L. 312-5-3 ;

Vu le code des transports, notamment l'article L. 1231-5 ;

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment l'article 23 ;

Vu la circulaire interministérielle du 3 février 2022, relative à l'installation d'un comité départemental dédié à la prévention du mal-être en agriculture ;

Vu le règlement intérieur du Conseil départemental, notamment l'article 22 ;

Vu les délibérations du Conseil départemental en dates des 1er juillet, 22 juillet, 25 novembre, 16 décembre 2021, 3 février, 11 mars, 7 avril et 24 juin 2022 relatives aux désignations de représentants de l'Assemblée départementale au sein de commissions et d'organismes ;

Expose :

En application du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Assemblée départementale est régulièrement amenée à désigner ses représentants au sein de commissions et d'organismes divers et à procéder à des mises à jour de ces désignations.

S'agissant des modalités de vote pour ces désignations, deux modalités alternatives coexistent :

- d'une part, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions départementales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental ;
- d'autre part, si un vote est nécessaire et que l'Assemblée le décide à l'unanimité, les désignations se font par vote à main levée.

Le présent rapport concerne 2 séries de désignations :

- la première correspond à des ajustements ponctuels et divers dont l'Assemblée est habituellement saisie à l'occasion de chaque session (I) ;
- la seconde a pour objet de répondre à de nouvelles demandes (II).

I- AJUSTEMENTS PONCTUELS DE REPRESENTATIONS

SANTE

Comité de pilotage du suivi du contrat local de santé de Couesnon-Marches de Bretagne et Fougères Agglomération

Le Département est partenaire du contrat local de santé (CLS) porté par l'Agence régionale de santé Bretagne et les établissements publics de coopération intercommunale Couesnon Marches de Bretagne et Fougères Agglomération. Ainsi, il est prévu la représentation du Département pour siéger au comité de pilotage du suivi du CLS.

Lors de la session du 23 juin 2022, Mme COURTIGNÉ a été désignée pour y siéger et Mme SALIOT a fait part de son souhait d'y siéger également.

Il est proposé que Mme SALIOT soit également désignée pour siéger avec Mme COURTIGNÉ au comité de pilotage du suivi du contrat local de santé de Couesnon-Marches de Bretagne et Fougères Agglomération.

COMMISSION THEMATIQUE

Commission 4 - Finances, citoyenneté, moyens des services

De manière à assurer la cohérence entre les délégations octroyées et les compétences des commissions, il est proposé que M. MARTIN quitte la commission 2 et intègre la commission 4.

II- NOUVELLES DEMANDES

ENFANCE - JEUNESSE

Comité de pilotage du schéma départemental enfance famille

Le schéma départemental enfance famille est la pierre angulaire de l'action départementale en faveur des enfants et de leurs familles, structurant pour la première fois les interventions en Protection maternelle et infantile (PMI) et en Protection de l'enfance (PE). Il fixe les grandes orientations pour la période 2020-2025 ainsi que les buts à atteindre.

Il est proposé que Mme BRUN, Mme COURTEILLE, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL et Mme ROGER-MOIGNEU soient désignés pour siéger au comité de pilotage de ce schéma.

TRAVAIL SOCIAL

Comité de pilotage du Comité régional du travail social de Bretagne (CRTS)

Le comité régional du travail social de Bretagne participe à la démarche globale d'observation, d'analyse et de prospective sur l'évolution des politiques sociales, des métiers du travail social et des formations. Il sollicite les quatre Départements bretons pour siéger à son comité de pilotage aux côtés de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités (DREETS), de la Région Bretagne et des instituts bretons de formation en travail social.

Il est proposé que Mme COURTEILLE soit désignée pour siéger au comité de pilotage du CRTS Bretagne.

AGRICULTURE

Comité départemental pour la prévention du mal-être en agriculture

La circulaire interministérielle du 3 février 2022 vise à renforcer les actions et la coordination des acteurs pour prévenir et accompagner les agriculteurs et salariés agricoles qui font face à des situations de mal-être et confie aux préfets l'installation d'un comité départemental dédié.

Il est proposé que le Département soit représenté par Mme TUAL, coordinatrice de la politique agricole à la direction éco-développement de la collectivité.

MOBILITE

Comité des partenaires du Pays de Châteaugiron Communauté

Devenu autorité organisatrice des mobilités (AOM) le 1^{er} juillet 2021, le Pays de Châteaugiron Communauté doit se doter d'un comité des partenaires, consulté au moins une fois par an et avant la mise en oeuvre de tout projet de mobilité structurant sur son territoire. Il y est prévu la représentation du Département.

Il est proposé que M. LENFANT soit désigné titulaire et que Mme LEMONNE soit désignée suppléante pour siéger au comité des partenaires du Pays de Châteaugiron Communauté.

RESSOURCES

Comité de pilotage du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)

Le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) détermine les objectifs de passation de marchés publics comportant des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en oeuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire.

Le 1^{er} SPASER adopté par l'Assemblée départementale en 2018 arrivant à son terme, il est proposé de travailler à l'élaboration d'un 2nd SPASER au 1^{er} trimestre 2023 et de composer un comité de pilotage ayant pour objet d'en valider les orientations.

Il est proposé que M. GUIDONI et M. MARTIN soient désignés co-présidents et que M. BOHANNE, M.

LAPAUSE, M. LE FRENE, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. PICHOT, Mme ROCHE et Mme ROUSSET soient désignés pour siéger au comité de pilotage du SPASER 2.

Décide :

- de désigner Mme SALIOT pour siéger avec Mme COURTIGNÉ au comité de pilotage du suivi du contrat local de santé de Couesnon-Marches de Bretagne et Fougères Agglomération ;
- de prendre acte de la sortie de M. MARTIN de la commission thématique n° 2 et de le désigner pour siéger au sein de la commission thématique n°4 ;
- de désigner Mme BRUN, Mme COURTEILLE, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL et Mme ROGER-MOIGNEU pour siéger au comité de pilotage du schéma départemental enfance famille ;
- de désigner Mme COURTEILLE pour siéger au comité de pilotage du comité régional du travail social de Bretagne (CRTS) ;
- de désigner Mme TUAL pour siéger au comité départemental pour la prévention du mal-être en agriculture ;
- de désigner M. LENFANT en tant que titulaire et Mme LEMONNE en tant que suppléante pour siéger au comité des partenaires du Pays de Châteaugiron Communauté ;
- de désigner M. GUIDONI et M. MARTIN en tant que co-présidents, et M. BOHANNE, M. LAPAUSE, M. LE FRENE, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. PICHOT, Mme ROCHE et Mme ROUSSET pour siéger au comité de pilotage du SPASER 2.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 18 octobre 2022

ID : AD20220052V2

Signé électroniquement le jeudi 20 octobre 2022
Pour le Président et par délégation,
Le directeur Assemblée, affaires juridiques et documentation
Vincent RAUT